



# Championnats Régionaux Seniors

## Saison 2020-2021

### 1) Généralités :

1.1. Les "Championnats Régionaux Seniors PACA" (CRS) sont une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFbAD, les titres de "Champion Régional PACA" dans les cinq disciplines et séries de classements suivantes :

- SH, SD, DH, DD & DM.
- D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1.

1.2. La gestion et le suivi des CRS sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.3. Un Règlement Particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal des CRS, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

### 2) Candidature à l'accueil des CRS :

2.1. L'organisation opérationnelle des CRS est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur".

Le candidat à l'organisation des CRS doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "*Demande d'accueil d'une compétition*" avant le 30 juin 2020.

2.2. Sur les CRS dont il aura la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" de la Ligue pour la saison en cours.

2.3. Le règlement particulier des CRS devra préciser le nombre de joueurs pouvant participer. En cas de faible affluence dans certaines séries, ces nombres pourront être augmentés dans les autres séries.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



### 3) **Modalités d'inscription et qualification :**

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour des championnats. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-28 : Date limite des inscriptions (avant 15h pour les courriels).
- J-21 : Qualification des joueurs dans leurs séries suivant le CPPH et date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- J-18 : Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-15 : Date limite de désistement sans justification.
- J-10 : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer aux CRS les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CRS.

3.3 Les CRS sont ouverts aux Cadets, Juniors, Vétérans et Seniors. Pour participer les joueurs devront être classés au moins D9 le jour de la prise en compte du CPPH ([article 3.1](#)), dans le tableau où ils s'inscrivent.

3.4 Les paires de doubles et de mixtes ne pourront pas avoir plus de deux classements d'écart : un joueur R4 ne pourra jouer ni avec un joueur D7 ni avec un joueur N1, mais pourra jouer avec un joueur de série comprise entre N2 et R6. Les paires possibles pour un joueur R4 sont : N2/R4, N3/R4, R4/R4, R4/R5 et R4/R6. La paire sera placée dans le tableau du joueur ayant la série la plus élevée.

3.5 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification de [l'article 3.3](#).

3.6 Les joueurs ou paires qualifiés seront retenus au CPPH, conformément à [l'article 2.3](#) et à [l'article 3.1](#).

3.7 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte).

3.8 Les inscriptions seront réalisées au seul moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte. Si les inscriptions en ligne sur MyFFBaD sont disponibles, le formulaire ne sera pas utilisé.

3.9 Un joueur peut être inscrit par son club uniquement. Les clubs dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.10 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 18€ quel que soit le nombre de tableaux.

3.11 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3.12 Les droits d'inscription seront facturés par la Ligue et devront être versés par le club après les CRS et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription resteront acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

#### **4) Tableaux :**

4.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

4.2 Les têtes de série et les têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH conformément à [l'article 3.1](#).

4.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans une Série ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux. Dans ce cas, les joueurs seront informés conformément à [l'article 3.1](#).

#### **5) Droit à l'image :**

5.1 La ligue et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors des CRS pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour des CRS de la saison en cours.

5.2 Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour des CRS auprès du comité d'organisation.

#### **6) Organisation des championnats :**

6.1 Les CRS débiteront chaque jour le matin à partir de 8h00 et se dérouleront toute la journée. Les horaires de fin de journée seront fixés en accord avec le RGC par la CCR.

6.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



## 7) Arbitrage :

7.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CRS sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

7.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

7.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes Arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés FFBA D.

## 8) Volants :

8.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

8.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## 9) Respect de la discipline :

9.1 Les CRS se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

9.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CRS, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBA D.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org